# **THURET - Point lecture[[1]](#footnote-1)**

## Données actuelles d’intégration d’un point lecture municipal dans le réseau de lecture publique de la Communauté de communes Plaine Limagne

*Quelles sont les conditions actuelles[[2]](#footnote-2) pour qu’un point lecture municipal puisse intégrer le réseau de lecture publique piloté par la médiathèque ?*

## Du côté de la mairie

* Mise à disposition d’un local répondant aux critères de la Médiathèque Départementale (accessibilité, si possible d’une surface d’au moins 25 m²)
* Ouverture minimum au public de 5 heures par semaine
* Effort de formation des bénévoles, notamment participation indispensable d’au moins une personne à la formation « gestion de petite bibliothèque »
* Pas de « placard » dans une salle utilisée principalement à autre chose, mais un réel lieu bien identifié, qui peut être partagé (activités multiples)
* Connexion Internet
* Une clé USB
* Un budget annuel éventuel (ce n’est pas une obligation)
* Assurance du lieu, du matériel et de ses bénévoles, notamment dans leurs déplacements de formation, d’échanges de livres, à la Médiathèque Départementale…

## Du côté de la Communauté de communes

* Mise à disposition d’un ordinateur
* Droit d’accès au logiciel de gestion en ligne, PMB (le catalogue est en ligne[[3]](#footnote-3))
* Fond d’amorçage selon les besoins (pas de livres très récents !)
* Engagement de rencontre sur place avec les bénévoles une fois par mois (dernière semaine du mois) pour complément de formation, échanges, échanges de livres, programmation…
* Fourniture de cartes de lecteurs
* 2 rouleaux de couverture de livres par an
* Subvention de 500 € par an pour l’achat de livres.

## Du côté de la Médiathèque Départementale[[4]](#footnote-4)

* Propose des formations gratuites (financement Conseil Départemental)[[5]](#footnote-5)
* Peut apporter un fond d’amorçage (ouvrages)
* Peut apporter un complément de financement pour l’achat de mobilier (subvention de 1er équipement de 20% du HT avec un seuil mini de 3750 € soit une subvention mini de 750 €)[[6]](#footnote-6)
* Peut apporter une aide à la mise en place (conception du lieu, équipement…)[[7]](#footnote-7)
* Peut proposer (mais pas sûr !!!) le passage du bibliobus pour alimenter le point lecture

## Et aussi

* Convention de fonctionnement du point lecture dans le réseau de lecture publique de la CC (engagements de chaque partie)
* Convention à signer entre la commune et la CC pour organiser si besoin les prêts au scolaires (5 à 10 livres par class) et en garantir le retour dans un état correct
* Création d’un Comité de Pilotage (COPIL du point lecture)
* Harmonisation et planification souple des usages du lieu : bibliothèque, tiers-lieu, associations, autres…

## Les médiathèques et bibliothèques existantes

* Une médiathèque ludothèque intercommunale à Aigueperse créée par la Communauté de communes Nord Limagne[[8]](#footnote-8). 1855 emprunteurs en 2017 pour 1418 lecteurs actifs,
* Et quatre points lecture (Artonne, Bussières-et-Pruns, Effiat et Saint Agoulin)[[9]](#footnote-9) en réseau autour de la médiathèque Nord Limagne.
* Une médiathèque communale à Maringues[[10]](#footnote-10) dans le majestueux hôtel des Ducs de Bouillon.
* Une bibliothèque communale à Randan[[11]](#footnote-11).

1. Ce document peut être téléchargé sur le site de la commune : <http://thuret.info/?p=4723> [↑](#footnote-ref-1)
2. Les conditions sont celles en vigueur dans la Communauté de communes d’origine – donc Nord Limagne – à la date de la fusion, soit le 1er janvier 2017 pour l’année 2017. Ces conditions sont amenées à évoluer dès le 1er janvier 2018 pour prendre en compte les fonctionnements existants sur tout le nouveau territoire en fonction des besoins identifiés, des fonctionnements historiques locaux, de l’existant (espaces, ressources humaines, bénévoles…), des ressources de la collectivité, et de ses ambitions définies par les élus actuels. Une commission pilotée par Claude RAYNAUD et Didier CHASSAIN est en charge notamment du dossier lecture publique. Prochaine réunion de cette commission sur le sujet de la culture le 15 mai 2017. [↑](#footnote-ref-2)
3. <http://cc-nord-limagne.bibli.fr/opac/> [↑](#footnote-ref-3)
4. Interlocuteur privilégié et responsable du secteur Riom Limagne : Laurence RELLIER 04 73 25 80 07 [laurence.rellier@puy-de-dome.fr](mailto:laurence.rellier@puy-de-dome.fr) [↑](#footnote-ref-4)
5. Guide des formations 2017 <http://fr.calameo.com/read/000622712746bc7002007> [↑](#footnote-ref-5)
6. Guide des aides <http://www.puy-de-dome.fr/guide-des-aides/?tx_solr%5Banchor%5D=1&tx_solr%5Bview%5D=LIST&tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=facet_aide_domaine%253A%252F694%252F729> [↑](#footnote-ref-6)
7. <http://md.cg63.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=1074&Itemid=927> [↑](#footnote-ref-7)
8. <http://www.cc-nordlimagne.fr/Mediatheque-Ludotheque.html> [↑](#footnote-ref-8)
9. <http://www.cc-nordlimagne.fr/Points-lecture.html> [↑](#footnote-ref-9)
10. <http://www.maringues.com/culturemediatheque/mediatheque/> [↑](#footnote-ref-10)
11. <http://www.randan.fr/spip.php?article10> [↑](#footnote-ref-11)